

Plan d'action 2024-2025

Pour un climat positif qui favorise la sécurité et le bien-être de tous



À notre école

À l'école St-Dominique, la violence et l'intimidation de tous genres sont inacceptables. Elles ne sont pas tolérées à l'école, ni dans les autobus scolaires, ni par le biais des réseaux sociaux.

Si des actes de violence mettant en cause la sécurité d'une personne surviennent, les élèves doivent le déclarer et savoir que ces incidents seront gérés immédiatement et efficacement.

Toute personne qui sait que de tels actes sont commis doit les déclarer. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de protéger les autres.

Portrait de la situation

À la suite de l'analyse du sondage de 22-23, nous constatons que les élèves se sentent en sécurité à l'école. La violence verbale (insultes et les injures) demeure la forme de violence la plus présente, suivi des bousculades.

Augmentation importante de l'immigration au cours des dernières années.

Détérioration du bien-être des élèves lors des déplacements et des récréations étant donné le manque de structure et des changements physiques de notre cour ;

Manque d'harmonisation dans la communication ainsi que dans la promotion et la compréhension de nos règles de vie ;

La pandémie est venue modifier la compréhension des règles de fonctionnement en société ce qui engendre d'importants changements dans nos interventions.

Priorités

- Revoir l'entièreté de nos règles de vie ;
- Se questionner en équipe-école sur les moyens de comptabilisation des manquements et faire la promotion des comportements attendus dans les différents lieux de notre école;
- Améliorer la communication dans différentes sphères et harmoniser nos interventions;
- Il sera prioritaire de travailler les habiletés sociales des élèves à tous les niveaux .

Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Journal Trouve-Tout pour communiquer des informations ou des consignes auprès des parents à une fréquence prévue et régulière ;

Activité de jeux de société lors d'un après-midi avec les parents ;

Billet de dénonciation électronique ;

Formation Opti-neurone pour les parents afin de travailler les fonctions exécutives ;

Sonder les parents sur leur perception en lien avec la violence et l'intimidation à notre école.

Document explicatif destiné aux parents de l'école

CONFLIT

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation.

VIOLENCE

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

VIOLENCE À CARACTÈRE SEXUEL

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.



2, rue de l'Entente
Lévis, Québec
G6V 1R2
téléphone: 418-838-8545
télécopieur: 418-838-8547
st-dominique.csnavigateurs.qc.ca

Nos principales actions pour prévenir la violence et l'intimidation

- Enseigner les habiletés sociales du préscolaire à la 6^e année ;
- Impliquer les élèves dans la vie de l'école ;
- Revoir la structure des récréations ;
- Promotion et modélisation des consignes du code de vie dans les classes;
- Formation des brigadiers;
- Visites des policiers pour l'intimidation au 3^e cycle;
- Enseigner le concept des cercles sociaux à certains élèves pour définir les rôles de chacun dans la société (violence à caractère sexuelle).

Nos principales actions lorsque survient une situation de violence ou d'intimidation

La direction traite avec diligence toute situation et communique promptement avec les parents des élèves concernés pour les informer et les impliquer dans la recherche de solution.

Au moment où le geste est observé et suivi :

- ✓ Retrait du groupe ou de l'activité (Arrêt d'agir);
- ✓ Rencontre des personnes impliquées
- ✓ Intervention individualisée et ciblée selon le contexte et la gravité;
- ✓ Recherche d'informations et questionnement sur la situation et le contexte ;
- ✓ Réflexion sur ses actions ;
- ✓ Communication aux parents;
- ✓ Compiler dans Mosaik;
- ✓ Informer la direction.

Mesures de soutien, d'encadrement et sanctions :

- ✓ Suivis personnalisés en individuel ou en sous-groupe;
- ✓ Médiation entre les élèves;
- ✓ Animation de groupe;
- ✓ Suivis faits par les TES;
- ✓ Réflexion sur ses actions;
- ✓ Communication aux parents;
- ✓ Applications des mesures disciplinaires selon la gravité du geste.

Violence à caractère sexuel

Selon la Loi sur la protection de la jeunesse, les personnes adultes, peu importe leur fonction, ont l'obligation de signaler à la DPJ toutes les situations d'abus sexuels et d'abus physiques subies par des enfants. La confidentialité des personnes qui font un signalement à la DPJ est assurée.

S'il s'agit d'une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel, la direction de l'école doit informer l'élève victime de la possibilité de s'adresser à la Commission des services juridiques. Lorsque l'élève est âgé de moins de 14 ans, elle en informe également ses parents. Lorsque l'élève est âgé de 14 ans et plus, elle peut, si cet élève y consent, en informer également ses parents.

Moyens pour signaler une situation de violence ou d'intimidation

Pour ces situations, les parents ou les élèves des écoles peuvent obtenir une assistance auprès de la personne désignée par le centre de services scolaire : intimidation@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52011.

Moyens pour signaler une situation à l'école :

- Aller voir un adulte au moment de la situation;
- Utiliser le billet de dénonciation informatique;
- Discuter avec ses parents;
- Demander du support à son ami pour dénoncer.

Moyens pour signaler une situation dans le transport scolaire :

st@cssdn.gouv.qc.ca / poste 52101 ou poste 27739 (ASSEZ)

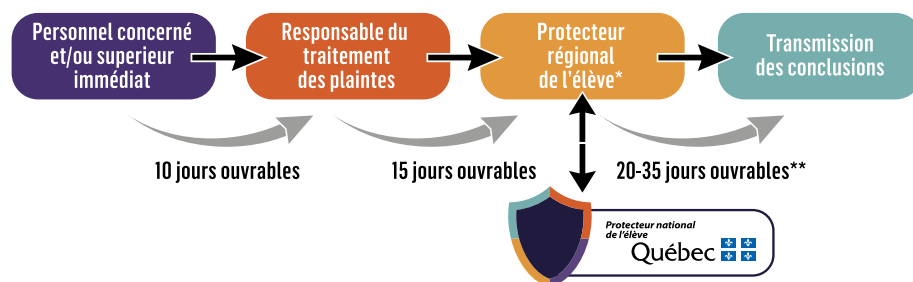
Violence à caractère sexuel

Toute personne **peut signaler directement au protecteur régional de l'élève** une situation où un acte de violence à caractère sexuel a été commis à l'endroit d'un élève : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Processus pour procéder à une plainte

Une plainte peut être formulée par un élève ou l'un de ses parents à la suite d'une insatisfaction envers un service scolaire.

Ce schéma résume le processus à suivre (le processus complet et détaillé est disponible sur notre site Internet cssdn.gouv.qc.ca) :



Violence à caractère sexuel

Une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel **peut aussi être formulée directement au protecteur régional de l'élève** par un élève ou l'un de ses parents : plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca / téléphone ou texto 1-833-420-5233 / quebec.ca/droits-eleves.

Nous nous engageons à assurer la confidentialité de toute situation déclarée et nous apporterons du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs de violence ou d'intimidation.

Ce document a été vérifié par le conseil d'établissement le : 28 avril 2024

Évaluation annuelle des résultats

du plan d'action pour un climat positif qui
favorise la sécurité et le bien-être de tous

Document destiné aux parents et au protecteur de l'élève

Quelles étaient nos priorités/objectifs de l'année 2024-2025 ?

- Revoir l'entièreté de nos règles de vie ;
- Se questionner en équipe-école sur les moyens de comptabilisation des manquements et faire la promotion des comportements attendus dans les différents lieux de notre école;
- Améliorer la communication dans différentes sphères et harmoniser nos interventions;
- Il sera prioritaire de travailler les habiletés sociales des élèves à tous les niveaux.

Quelles actions avons-nous réalisées ?

- Consultation sur nos règles de vie auprès des élèves, des enseignants, des TES, professionnels et des éducateurs en service de garde ;
- Mise en place de cible-école pour améliorer certains comportements et enseignements explicites de ces comportements ;
- Mettre à jour nos règles de vie ;
- Élaborer une structure d'intervention ;
- Utilisation de la plateforme Mosaik par tous les intervenants ;
- Ateliers sur les habiletés sociales offert par la Maison de la famille pour certains élèves ;
- Revoir la structure des récréations ;
- Formation des brigadiers;
- Visites des policiers pour l'intimidation au 3^e cycle;
- Enseignement, pour tous les élèves, des contenus obligatoires de l'éducation à la sexualité;
- Participation du coordonnateur du climat scolaire aux rencontres du CSSDN;
- Enseigner le concept des cercles sociaux à certains élèves pour définir les rôles de chacun dans la société (violence à caractère sexuelle).

Quels sont les résultats et les impacts de ces actions ?

- Implication des différents corps d'emploi ;
- Les différentes consultations nous permettent de réaliser nos zones de vulnérabilité et nous permettront d'aligner nos actions en équipe en vue de l'année 2025-2026 ;
- Amélioration des déplacements dans l'école lors des entrées ;
- Amélioration des comportements lors des récréations ;
- Animation lors des récréations pour les plus jeunes par la brigade sportive ;
- La violence verbale ou la banalisation de certaines expressions demande des interventions fréquentes.



2, rue de l'Entente
Lévis, Québec
G6V 1R2
téléphone: 418-838-8545
télécopieur: 418-838-8547
st-dominique.csnavigateurs.qc.ca

Centre
de services scolaire
des Navigateurs

Québec

